



Assemblée générale

Distr. générale
21 avril 2017
Français
Original: anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Cinquantième session
Vienne, 3-21 juillet 2017

Activités de coordination

Note du Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Activités de coordination	2
A. Institut international pour l'unification du droit privé et Conférence de La Haye de droit international	2
B. Autres organisations	3



I. Introduction

1. Dans sa résolution 34/142 du 17 décembre 1979, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de saisir la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international d'un rapport sur les activités juridiques des organisations internationales dans le domaine du droit commercial international, ainsi que de recommandations sur les mesures que devrait prendre la Commission pour s'acquitter de son mandat de coordination des activités des autres organisations dans ce domaine.
2. Dans sa résolution 36/32 du 13 novembre 1981, l'Assemblée générale a souscrit aux diverses méthodes suggérées par la Commission pour renforcer son rôle de coordination dans le domaine du droit commercial international¹. Cette dernière a notamment proposé que soient présentés, en plus d'un rapport général sur les activités des organisations internationales, des rapports sur des domaines particuliers où il serait question du travail déjà entrepris et des secteurs qui n'avaient pas encore fait l'objet de mesures d'unification, mais où un effort dans ce sens semblait s'imposer².
3. Le présent rapport, établi en application de la résolution 34/142 et conformément au mandat de la CNUDCI³, donne des informations sur les activités d'autres organisations internationales qui œuvrent dans le domaine du droit commercial international, auxquelles le secrétariat de la CNUDCI a participé. Ces activités concernaient essentiellement la présentation de commentaires sur les documents élaborés par ces organisations et la participation à diverses réunions (groupes de travail, groupes d'experts et réunions plénières, par exemple) et conférences. L'objet de cette participation était de coordonner les activités menées par ces différentes organisations, d'échanger des informations et des connaissances, et d'éviter que les activités et les produits qui en découlent ne fassent double emploi.
4. La Commission souhaitera peut-être noter la participation croissante du Secrétariat aux initiatives d'autres organisations. Cette tendance récurrente, que l'on constate depuis quelques années, fait pendant à l'accroissement des activités d'assistance technique menées par le Secrétariat⁴ et devrait se poursuivre, voire s'amplifier, à l'avenir.

II. Activités de coordination

A. Institut international pour l'unification du droit privé et Conférence de La Haye de droit international privé

Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)

5. Le Secrétariat a participé au Conseil de direction d'UNIDROIT et à la Conférence intitulée "Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et Principes relatifs aux contrats du commerce international: contrastes et convergences", tenue dans le cadre du Conseil de direction (Rome, 18-20 mai 2016).
6. Il a également participé à la première session du Comité d'experts gouvernementaux sur le Protocole relatif aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction additionnel à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Rome, 20-24 mars 2017).

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 17 (A/36/17), par. 93 à 101.

² Ibid., par. 100.

³ Voir résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8.

⁴ Voir A/CN.9/905.

Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)

7. Le Secrétariat a pris part aux activités suivantes de la HCCH:

a) Réunions de la Commission spéciale de la HCCH sur le projet relatif aux jugements; le but était de coordonner les travaux menés par la CNUDCI sur la reconnaissance et l'exécution des jugements liés à l'insolvabilité, qui s'inspirent de travaux de la HCCH, de manière à garantir la cohérence des deux instruments (La Haye, Pays-Bas, 6-9 juin 2016 et 20-24 février 2017);

b) Conférence organisée par la HCCH et l'Université de Lucerne, à laquelle il a été débattu de la pertinence des Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux (Lucerne, Suisse, 8 et 9 septembre 2016); et

c) Réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique (La Haye, Pays-Bas, 14-16 mars 2017).

Activités conjointes avec UNIDROIT et la HCCH

8. À sa cinquantième session, la Commission se verra présenter un rapport sur les liens de coopération que le Secrétariat entretient dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes) avec les secrétariats de la HCCH et d'UNIDROIT (voir également [A/CN.9/892](#) et [A/CN.9/875](#)).

B. Autres organisations

9. Outre sa participation à des initiatives d'UNIDROIT et de la HCCH, le Secrétariat a mené des activités de coordination avec plusieurs autres organisations internationales.

1. Généralités

10. Dans la perspective d'une éventuelle collaboration avec le projet UNALEX, mené avec l'appui de la Commission européenne, le Secrétariat a participé à une table ronde (Zagreb, 29 septembre 2016) et à une conférence (Gênes, Italie, 24 février 2017) organisées dans le cadre de ce projet. Lors de ces deux activités, les discussions ont porté, notamment, sur la collecte et la mise en commun d'informations relatives à la jurisprudence uniforme. Le projet UNALEX est, par sa nature et sa structure, très similaire au Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI. Bien qu'il mette l'accent sur la collecte et la mise en commun de décisions de droit international privé et de droit procédural civil, émanant principalement de juridictions européennes, sa base de données contient également plusieurs affaires ayant trait à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM, 1980), ce qui est le fruit d'une collaboration informelle avec les responsables du Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI.

11. Le Secrétariat a continué de prendre part aux travaux du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives et a participé (à distance) à la réunion annuelle du Groupe (17 octobre 2016), au cours de laquelle ont continué d'être examinées les mesures de suivi concernant la création d'un fonds fiduciaire multidonateurs mondial sur le commerce et les capacités productives (voir également [A/CN.9/875](#), par. 11).

12. Le Secrétariat a participé à des réunions à la Banque mondiale et à l'International Law Institute, et a pris part, comme les années précédentes, à la réunion annuelle du Comité consultatif du Département d'État des États-Unis sur le droit international privé (Washington, 14-17 novembre 2016).

13. Le Secrétariat a participé au Forum 2016 des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, accueilli par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme

(HCDH), où il a présenté l'expérience de la CNUDCI en matière de passation de marchés publics (Genève, Suisse, 16 novembre 2016).

14. Le Secrétariat a continué de participer au Forum mondial sur le droit, la justice et le développement, mécanisme mondial permanent mis en place à l'initiative de la Banque mondiale qui vise à échanger et diffuser des solutions juridiques innovantes pour le développement⁵. Comme les années précédentes (voir également [A/CN.9/875](#)), le Secrétariat a assisté à la Semaine du droit, de la justice et du développement, organisée par le Forum, où il est intervenu lors d'une session sur les achats responsables et a animé deux sessions, l'une consacrée à la passation des marchés publics et au développement, l'autre aux contrats de partenariat public-privé et aux objectifs de développement durable (Washington, 5-9 décembre 2016).

Primauté du droit

15. Le Secrétariat a maintenu son engagement au sein de l'Équipe spéciale interinstitutions pour le financement du développement, constituée par le Secrétaire général pour: a) examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba; et b) donner des avis sur le processus de suivi intergouvernemental y relatif. Dans ce contexte, le Secrétariat a contribué au suivi de la mise en œuvre du Programme d'action et de la réalisation des objectifs de développement durable, dans la mesure où ils se rapportent aux travaux de la CNUDCI, élaborant à cette fin des documents en vue de leur insertion dans l'annexe du Rapport de l'Équipe spéciale pour 2017 (à l'état de projet à la date de la présente Note).

16. La page Web consacrée aux objectifs de développement durable, disponible sur le site Web de la CNUDCI⁶, peut désormais être consultée dans les six langues officielles de l'ONU (voir également [A/CN.9/875](#), par. 20).

17. Le Secrétariat a porté à l'attention du Conseiller juridique de l'ONU la Note d'orientation sur le renforcement de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies aux États qui en font la demande en vue de mettre en œuvre des réformes rationnelles du droit commercial, approuvée par la Commission à sa quarante-neuvième session, tenue en 2016⁷. Il lui a demandé de faire de la Note d'orientation un thème de discussion au sein de mécanismes de coordination des Nations Unies tels que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS); le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit; le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD); le système des coordonnateurs régionaux et les équipes de pays des Nations Unies; et la Commission de consolidation de la paix. Il lui a également demandé de porter la Note d'orientation à l'attention des participants aux réunions de coordination de conseillers juridiques qu'il organisait (réunions annuelles des conseillers juridiques hors siège; des conseillers juridiques et attachés de liaison juridiques des offices, fonds et programmes des Nations Unies; et des conseillers juridiques des organisations spécialisées, associées et autres du système des Nations Unies, par exemple). Cette demande faisait suite à celle que la Commission et l'Assemblée générale avaient adressée au Secrétariat général pour qu'il assure la diffusion la plus large possible de la Note d'orientation auprès des utilisateurs visés⁸. À cet égard, l'Assemblée a rappelé les résolutions dans lesquelles elle soulignait qu'il fallait aider davantage les États Membres qui le demandaient à donner effet au plan interne à leurs obligations

⁵ Comme cela est expliqué au paragraphe 11 du document [A/CN.9/838](#), le Forum vise à stimuler tant la coopération Sud-Sud que la coopération Nord-Sud et ses activités multidisciplinaires portent sur les aspects économiques, juridiques et techniques des problématiques ciblées. Le secrétariat de la CNUDCI a été nommé coresponsable du Groupe de travail sur le droit et l'économie, à compter de septembre 2014 (voir également [A/CN.9/875](#), par. 12).

⁶ Voir http://www.uncitral.org/uncitral/fr/about/SDGs/Sustainable_Development_Goals.html.

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17)*, annexe II.

⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17)*, par. 262, et résolution 71/135 de l'Assemblée générale, par. 8 e).

internationales respectives en développant des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, et s'est félicitée des efforts que faisait le Secrétaire général pour améliorer la coordination et la cohérence entre les différentes entités des Nations Unies et avec les donateurs et les bénéficiaires. La Note d'orientation a également été mise à disposition sur le site Web de la CNUDCI dans les six langues officielles de l'ONU⁹.

2. Micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)

18. Le Secrétariat a continué d'encourager la participation aux travaux de la CNUDCI consacrés aux micro-, petites et moyennes entreprises (Groupe de travail I – Micro-, petites et moyennes entreprises), ainsi que le dialogue sur ce thème, prenant part à l'édition 2017 du Corporate Registers Forum (CRF), où il a présenté l'évolution récente des travaux menés par la CNUDCI sur l'enregistrement des entreprises. Rendez-vous annuel important, ce Forum réunit des conservateurs de registre du monde entier (RAS de Hong Kong, Chine, 7-10 mars 2017).

3. Passation de marchés

19. Le Secrétariat a pris une part active à une concertation menée entre le Secrétariat de l'AMP de l'OMC et les États membres de l'Union économique eurasiennne (Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan et République kirghize) dans le cadre du mécanisme de coopération technique de la BERD sur l'AMP¹⁰, créé afin de faciliter l'adhésion de ces pays à l'AMP de l'OMC. Il était chargé de fournir un avis spécialisé sur les aspects liés à l'harmonisation avec l'AMP de l'OMC des dispositions du Traité de l'Union économique eurasiennne relatives à la passation de marchés¹¹, du Protocole de la CEI sur la passation des marchés publics et de la législation des États membres de l'Union économique eurasiennne en matière de passation de marchés. Il a participé à des réunions techniques d'experts sur ce sujet (Podgorica, 6 mai 2016*¹²; Genève, Suisse, 20 juin 2016; et Londres, 19 avril 2017). Le Secrétariat continue de participer à la coordination que la BERD mène avec la CNUDCI, le Secrétariat de l'AMP de l'OMC, la Commission européenne et l'Open Contracting Partnership¹³ sur la normalisation de la collecte de données dans les systèmes de passation électronique des marchés. Dans ce contexte, il lui a été demandé de fournir un avis spécialisé pour l'examen de la nécessité d'harmoniser les exigences relatives aux informations que doivent contenir au minimum les avis de passation de marchés et les procès-verbaux des procédures de passation de marché. Le Secrétariat a participé à des réunions de coordination sur ce sujet (Paris, 5 décembre 2016 et Londres, 20 avril 2017).

20. À sa quarante-neuvième session, en 2016, la Commission a demandé au Secrétariat d'envisager d'actualiser tout ou partie du Guide législatif de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé, si besoin était et avec l'aide d'experts¹⁴. En conséquence, le Secrétariat a organisé deux réunions physiques, l'une à Washington (5-7 décembre 2016, dans le contexte du Forum mondial sur le droit, la justice et le développement, voir par. 14 ci-dessus), l'autre à Vienne (6 et 7 mars 2017). Il est ressorti de ces réunions que les recommandations formulées dans le texte existant correspondaient à de bonnes politiques et pratiques et qu'elles demeuraient pertinentes. Toutefois, il est jugé nécessaire de procéder à des révisions de portée limitée afin d'actualiser les textes sur les projets d'infrastructure à financement privé,

⁹ Voir www.uncitral.org/uncitral/fr/technical_assistance_coordination.html, sous l'intertitre *Intégration aux opérations des Nations Unies*.

¹⁰ Voir <http://ebrd-gpa-facility.com/?id=2>.

¹¹ Voir <http://www.eaeunion.org/?lang=en#about>.

¹² Les activités signalées par un astérisque ont été financées par le Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI.

¹³ Voir <http://www.open-contracting.org/>.

¹⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17)*, par. 359, 360 et 362.

de manière à tenir compte des évolutions intervenues dans la pratique depuis la publication du Guide législatif en 2000 (pour plus de détails, voir [A/CN.9/912](#)).

21. Le Secrétariat a également lancé, à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption (9 décembre 2016), le deuxième appel en faveur de la promotion de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (2011), ralliant ainsi la campagne mondiale #UnitedAgainstCorruption des Nations Unies, étant entendu que la Loi type était spécialement conçue pour appliquer les dispositions relatives à la passation de marchés de la Convention des Nations Unies contre la corruption (New York, 2003). La campagne a été lancée sur toutes les plates-formes de médias sociaux du Centre régional pour l'Asie et le Pacifique en anglais, coréen, chinois et indonésien.

22. Le Secrétariat a en outre participé aux réunions de coordination suivantes:

a) Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, organisée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (Vienne, 22 et 23 août 2016); et

b) Forum 2016 de la Banque mondiale sur la passation électronique de marchés, qui avait pour thème "Aller de l'avant en matière de passation électronique de marchés". Cette rencontre visait principalement à offrir aux organismes de passation de marchés publics des pays en développement d'Europe et d'Asie centrale participants l'occasion de mettre en commun leurs expériences et pratiques récentes en ce qui concerne la passation électronique de marchés (Berlin, 13-15 décembre 2016).

23. Le Secrétariat a examiné ou formulé des observations concernant: a) les partenariats public-privé dans le domaine de la passation de marchés à l'attention de la CENUE (en cours, avril 2016 et janvier 2017); b) la Note d'orientation du Centre régional du PNUD à Bangkok sur la gestion des risques liés à l'intégrité dans le contexte de la passation des marchés publics (août-septembre 2016); et c) une taxonomie établie par l'OCDE sur les mesures relatives aux procédures de passation des marchés publics de nature à influencer les échanges commerciaux (en cours depuis l'automne 2016). Le Secrétariat a également contribué à des publications et activités de l'ONUDC en rapport avec l'article 9 de la Convention des Nations Unies contre la corruption¹⁵.

4. Règlement des différends

24. Conformément à la décision de la Commission selon laquelle le Secrétariat devrait continuer de coordonner ses activités avec les organisations concernées pour ce qui est des différents types d'arbitrages auxquels les normes de la CNUDCI s'appliquaient, et de suivre de près l'évolution de la situation, en envisageant de nouveaux domaines de coopération et de coordination, les activités du Secrétariat dans les domaines de l'arbitrage commercial international et de la conciliation commerciale internationale ont été les suivantes: participation à diverses réunions et concertation avec des organisations internationales pour ce qui était, notamment, de l'élaboration de thèmes de travail susceptibles de figurer à l'ordre du jour de la Commission. Comme cela est indiqué dans le document [A/CN.9/916](#), le Secrétariat a établi, avec le Conseil international pour l'arbitrage commercial, une coordination concernant d'éventuels travaux sur l'éthique dans l'arbitrage international. Il s'est également concerté, à ce sujet, avec la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale. Il a organisé, au sujet d'éventuels travaux sur une réforme du règlement des différends entre investisseurs et États, des consultations avec des organisations intergouvernementales parmi lesquelles figuraient la CNUCED, l'OCDE, le CIRDI et la Cour permanente d'arbitrage (CPA), comme cela est indiqué

¹⁵ Par exemple, participation à l'élaboration de la publication intitulée "Passation de marchés et corruption dans les petits États insulaires en développement" (disponible à l'adresse <https://www.unodc.org/documents/corruption/Publications/2016/V1608451.pdf>) et à des séminaires et autres activités organisées par l'ONUDC dans le cadre de l'examen de l'application de l'article 9 de la Convention.

dans le document [A/CN.9/917](#). Il a également participé à des réunions du sous-comité de l'Association internationale du barreau (AIB) chargé de l'arbitrage en matière d'investissements.

25. Par ailleurs, le Secrétariat a mené des activités de coordination avec des institutions d'arbitrage qui s'étaient dites intéressées par l'application du Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités, conjointement avec leurs propres règles.

26. Le Secrétariat a poursuivi la coordination qu'il mène avec l'Agence allemande de coopération internationale¹⁶ à l'appui d'un nouveau projet intitulé "Applications des normes internationales d'arbitrage en Europe du Sud-Est" dans le cadre du Fonds régional pour l'Europe du Sud-Est (réforme juridique). Ce projet vise à la fois à favoriser une participation plus large de certains États d'Europe du Sud-Est aux travaux de la CNUDCI sur le règlement des différends et à promouvoir l'application dans la région du Règlement récemment adopté par la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (Règlement sur la transparence).

27. Le Secrétariat a également participé aux réunions suivantes:

a) Réunion informelle avec le Conseil international pour l'arbitrage commercial, dont l'objet était de réfléchir à la future collaboration avec cet organisme, notamment au sujet de la promotion de l'arbitrage en Afrique (New York, 8 juillet 2016);

b) Table ronde coorganisée avec le Forum économique mondial et le Centre international de commerce et de développement durable (CICDD) sur les Principes directeurs du G20 pour l'élaboration de politiques d'investissement à l'échelle mondiale (Genève, Suisse, 7 novembre 2016); et

c) Réunion qui avait pour objet d'examiner la portée des normes de fond pour la protection des investissements établies en vertu du Traité sur la Charte de l'énergie (Bruxelles, 26 et 27 janvier 2017).

5. Commerce électronique

28. La CNUDCI est devenue partenaire de l'initiative "Commerce électronique pour tous" de la CNUCED, qui vise, dans le cadre d'une approche multipartite, à faire en sorte que les pays en développement et les pays en transition soient mieux à même d'utiliser le commerce électronique et d'en tirer profit. Axée sur la demande, cette initiative fait coopérer des partenaires du développement de premier plan avec le secteur privé aux fins de la mise en commun des moyens et des ressources. Ses objectifs sont les suivants: mieux faire connaître les possibilités existantes, les obstacles à surmonter et les solutions disponibles pour tirer profit du commerce électronique; mobiliser des ressources financières et humaines et en rationaliser l'utilisation afin de mettre en œuvre des projets de commerce électronique dans les pays en développement; et renforcer la cohérence et les synergies entre les activités des partenaires afin d'éviter les doubles emplois et d'améliorer l'efficacité de l'aide. Le principal outil pour y parvenir est la plate-forme en ligne "Commerce électronique pour tous"¹⁷, qui vise à aider les pays en développement et les donateurs à passer en revue l'offre et la demande d'appui au développement du commerce électronique, à obtenir des informations sur les tendances et les bonnes pratiques, et à améliorer la visibilité des initiatives et des ressources des différents partenaires.

29. Le Secrétariat a en outre:

a) Participé (à distance) à la première réunion du Groupe de travail sur le commerce électronique (GT-CE) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), où

¹⁶ Au nom du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ).

¹⁷ Disponible à l'adresse http://unctad.org/en/Pages/DTL/STI_and ICTs/eTrade-for All.aspx.

il a pris part au groupe d'examen du thème "Commerce électronique: points de vue d'autres organismes internationaux" (Bruxelles, 21-23 septembre 2016); et

b) Organisé, dans le contexte du vingt-neuvième Forum du CEFAC-ONU, conjointement avec le Bureau de cet organe, une miniconférence sur le thème "Assurer des échanges électroniques transfrontières de confiance à valeur légale", où il a présenté des textes de la CNUDCI en rapport avec la reconnaissance transfrontière des signatures électroniques et la gestion de l'identité électronique, ainsi que les travaux en cours du Groupe de travail IV (Genève, Suisse, 29 mars 2017).
